LIVRET D'ACCUEIL
DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Accessibilité de nos formations, accompagnement individualisé et contacts utiles

Organisme	MAYA ACADEMY – Centre de formation aux métiers de l'esthétique
Adresse	40 rue Jacques-Yves Cousteau, 49800 Trélazé
SIRET	949 333 314 00019
NDA	52490414749 – enregistré auprès du préfet de région Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Certification	Centre certifié Qualiopi au titre de la catégorie : Actions de formation
Contact	contactmayacademy@yahoo.com – 06 28 52 20 50

SOMMAIRE

Introduction	p. 3
1. Qu'est-ce que le handicap ?	p. 3
2. Votre référent handicap	p. 4
3. Comment se déroule votre accompagnement ?	p. 4
4. Les aménagements possibles	p. 5
5. Notre réseau de partenaires	p. 5
6. Contacts utiles, réclamations et médiation	p. 6

INTRODUCTION

Maya Academy, dirigée par Salima BRAHMIA, s'inscrit dans une **politique d'égalité des chances** afin de permettre à toute personne d'accéder à ses formations et de développer son potentiel, conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Pour toute personne en situation de handicap, Maya Academy s'engage à :

- identifier ses besoins dès la prise de contact et avant l'entrée en formation ;
- étudier et mettre en place des aménagements adaptés (pédagogiques, matériels, organisationnels) ;
- assurer la liaison avec les formateurs et, si besoin, avec le financeur et les partenaires spécialisés ;
- suivre ses besoins tout au long de la formation et ajuster les aménagements si nécessaire ;
- l'orienter vers un partenaire spécialisé ou un organisme adapté si nous ne pouvons pas répondre nous-mêmes à ses besoins.

Ce livret présente l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement, les aménagements possibles et les contacts utiles. La réussite de la formation reste liée à l'implication de l'apprenant ; notre rôle est de lui donner les meilleures conditions pour y parvenir.

1. QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?

Selon l'article L114 du Code de l'action sociale et des familles, « constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Le handicap peut être **visible ou invisible** : handicap moteur, sensoriel (auditif, visuel), psychique, mental, cognitif (troubles « dys », TDAH…) ou maladie chronique invalidante.

Faut-il un justificatif ? Vous pouvez nous parler de votre situation sans document. Un justificatif officiel peut toutefois être utile pour mobiliser certaines aides financières ou certains aménagements (par exemple pour les examens). Les principaux justificatifs sont :

Justificatif	**Délivré par**	**À quoi il sert**
RQTH – Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	CDAPH / MDPH	Accès aux aides de l'Agefiph et de Cap emploi, aménagements en formation et en emploi.
AAH – Allocation aux adultes handicapés	CDAPH / MDPH, versée par la CAF ou la MSA	Aide financière garantissant un minimum de ressources.

Justificatif	Délivré par	À quoi il sert
CMI – Carte mobilité inclusion (invalidité, priorité, stationnement)	MDPH	Justifie la situation de handicap et facilite les déplacements.
Pension d'invalidité / rente accident du travail (taux ≥ 10 %)	Assurance maladie	Ouvre droit à certains dispositifs d'accompagnement.
ALD – Affection de longue durée	Assurance maladie (attestation ameli)	Concerne les maladies chroniques ; utile pour adapter le rythme de formation.

2. VOTRE RÉFÉRENT HANDICAP

Référent handicap de Maya Academy
Salima BRAHMIA – Dirigeante
Tél. : 06 28 52 20 50
E-mail : contactmayacademy@yahoo.com

Le référent handicap est votre interlocuteur privilégié avant, pendant et après la formation. Sa mission :

- vous accueillir et analyser avec vous vos besoins de compensation ;
- définir et mettre en place les aménagements nécessaires avec l'équipe pédagogique ;
- assurer le lien avec les formateurs, le financeur et, si besoin, votre employeur ou les partenaires spécialisés ;
- vous orienter vers les structures compétentes (Agefiph, Cap emploi, MDPH, France Travail…) ;
- suivre votre parcours et ajuster les aménagements si votre situation évolue.

Confidentialité : les informations que vous transmettez sont strictement confidentielles. Aucune information sur votre situation n'est communiquée aux formateurs ou à des tiers sans votre accord, et seuls les éléments nécessaires à la mise en place des aménagements sont partagés.

3. COMMENT SE DÉROULE VOTRE ACCOMPAGNEMENT ?

Étape 1 – Signaler votre situation

À tout moment, et idéalement dès votre demande d'information ou votre inscription. Le questionnaire de recueil des besoins remis avant la formation comporte une question dédiée. Vous pouvez aussi contacter directement le référent handicap par téléphone ou par e-mail.

Étape 2 – Entretien individuel

Le référent handicap vous propose un entretien confidentiel (sur place, par téléphone ou en visio) pour analyser vos besoins au regard du contenu de la formation, des gestes techniques à réaliser, du rythme et des modalités d'évaluation. Si besoin, un partenaire spécialisé peut être sollicité.

Étape 3 – Mise en place des aménagements
Les aménagements retenus sont formalisés par écrit et communiqués, avec votre accord, aux formateurs concernés avant le début de la formation. Si la formation n'est pas adaptable à votre situation, nous vous orientons vers une solution ou un organisme adapté.

Étape 4 – Suivi et bilan
Un point est fait avec vous pendant la formation pour vérifier que les aménagements conviennent et les ajuster si nécessaire. Un bilan est réalisé en fin de formation, et votre avis est recueilli dans le questionnaire de satisfaction.

4. LES AMÉNAGEMENTS POSSIBLES

Les aménagements sont définis au cas par cas, selon votre situation et la formation suivie. Exemples :

Domaine	**Exemples d'aménagements**
Rythme et organisation	Pauses supplémentaires, horaires adaptés, formation répartie sur une durée plus longue, sessions en petit groupe ou en individuel.
Supports pédagogiques	Supports remis à l'avance, en version numérique, police agrandie ou contrastée, consignes reformulées et données par écrit et à l'oral.
Pratique et poste de travail	Adaptation de la position de travail (hauteur de table, assise), démonstrations répétées, accompagnement renforcé du formateur sur les gestes techniques.
Évaluations	Temps supplémentaire, évaluation dans une salle à part, adaptation des modalités (oral / écrit / pratique) dans le respect des exigences de la formation.
Aides humaines et techniques	Mobilisation possible d'une aide via l'Agefiph ou ses prestations d'appui spécifiques (handicap auditif, visuel, psychique, cognitif…).

Accessibilité des locaux : merci de nous signaler à l'avance tout besoin lié à l'accès ou à la circulation dans les locaux, afin que nous puissions vérifier les conditions d'accueil et, si nécessaire, organiser une solution adaptée.

5. NOTRE RÉSEAU DE PARTENAIRES

Lorsque la situation le nécessite, Maya Academy s'appuie sur les acteurs spécialisés du handicap pour sécuriser votre parcours, identifier les financements et, si besoin, vous orienter vers une solution adaptée.

Partenaire	**Rôle**	**Contact**
Agefiph	Aides financières, aides techniques et humaines, prestations d'appui spécifiques, Ressource Handicap Formation (RHF) pour les organismes de formation.	0 800 11 10 09 agefiph.fr

Partenaire	Rôle	Contact
Cap emploi (Maine-et-Loire)	Accompagnement vers l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.	Agence d'Angers – coordonnées sur agefiph.fr
MDPH de Maine-et-Loire	Reconnaissance du handicap (RQTH, AAH, CMI…), orientation et compensation.	Département de Maine-et-Loire – maine-et-loire.fr
France Travail (ex-Pôle emploi)	Accompagnement des demandeurs d'emploi, financement de formations.	3949 francetravail.fr
Mission locale	Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans.	Mission locale de votre secteur
Mon parcours handicap	Plateforme publique d'information sur les droits, la formation et l'emploi.	monparcourshandicap.gouv.fr

6. CONTACTS UTILES, RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

Objet	Contact
Référent handicap	Salima BRAHMIA – 06 28 52 20 50 – contactmayacademy@yahoo.com
Secrétariat pédagogique / inscriptions	06 28 52 20 50 – contactmayacademy@yahoo.com
Adresse	MAYA ACADEMY – 40 rue Jacques-Yves Cousteau, 49800 Trélazé

Réclamations

Toute réclamation (accueil, aménagements, déroulement de la formation…) peut être adressée par e-mail à **contactmayacademy@yahoo.com**, par courrier à l'adresse ci-dessus ou oralement auprès de l'équipe, qui la consigne par écrit. Chaque réclamation est enregistrée, fait l'objet d'un accusé de réception sous 48 heures ouvrées et d'une réponse écrite sous 15 jours maximum, puis est analysée afin de mettre en place des actions d'amélioration.

Médiation

En cas de désaccord persistant, vous pouvez solliciter un échange avec la direction de Maya Academy. Vous pouvez également vous rapprocher du Défenseur des droits (defenseurdesdroits.fr – 09 69 39 00 00), compétent notamment en matière de discrimination liée au handicap.